

CONDITIONS GENERALES

A. Paiements et désistements

1. Suite à l'inscription les personnes inscrites reçoivent une facture. Pour la formation continue, elle couvre l'entier du module de formation. Pour la formation en supervision-coaching, 50% de la formation est dû avant le début et le solde l'année d'après. La place sera réservée de manière définitive après versement du montant dû.
2. En cas de désistement à moins de 15 jours du début de la formation ou en cas d'absence, l'entier du module est dû.
3. Si Synopia ne peut pas honorer sa formation, par exemple en raison d'inscriptions insuffisantes, les personnes inscrites seront averties au minimum deux semaines avant le début des cours. Dans ce cas, les frais de formation sont intégralement remboursés aux personnes inscrites.
4. Les CHF 600.- de ristourne en cas d'inscription à l'ensemble de la formation sont facturés si plus de 4 ans s'écoulent entre le début du premier et la fin du dernier module de formation suivi.
5. En cas de renoncement à la formation plus de 6 mois après son démarrage, aucun remboursement n'est octroyé pour les modules non suivis.

B. Conditions d'obtention de l'attestation

Pour l'obtention de l'attestation de formation, le taux de présence doit être de minimum 90%.

C. Divers

En cas de litige, les parties s'engagent à trouver un arrangement à l'amiable ou à recourir à un médiateur, avant d'entamer toute procédure juridique. Le for est à Lausanne, siège de la société.